

AVIS DE COURSE COUPE DU CDV 54

Soutenue par le Conseil Départemental 54 et la Région Grand Est

Nom de la compétition :	Coupe du Comité Départemental de Voile 54
Dates complètes :	Samedi 16 et dimanche 17 juin 2018
Lieu :	Base du Lac Vert, 33 rue de la Plage, 57930 MITTERSHEIM
Autorité Organisatrice :	Yachting Club de Nancy
Grade :	5B

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV 2017-2020).
- 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 en cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux dériveurs et divers type habitable.

Les équipages seront classés en inter-série.

3.2 Il est conseillé aux participants de s'inscrire par mail en complétant le formulaire ci-joint.

3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- leur licence FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'Euros,

un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. **DROITS A PAYER** : Néant

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription : samedi 16 juin 2018 à partir de 12 heures

5.2 Samedi 16 juin, heure prévue pour le signal d'avertissement de la 1ère course : 14 h 30.

Dimanche 17 juin, heure prévue pour le signal d'avertissement de la 1ère course : 10 heures.

5.3 Dimanche 17 juin, pas de départ après 16 heures.

5.4 7 courses au maximum sont prévues sur les deux jours.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes seront affichées au club-house et/ou données oralement.

7. LES PARCOURS

Le parcours sera affiché au Club House.

8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 1.

Le classement général sera effectué sur le nombre de courses validées de la façon suivante :

- sur la totalité des courses à l'exclusion de la moins favorable si 3 à 5 courses ont été validées
- sur la totalité des courses à l'exclusion des 2 moins favorables si 6 courses ou plus ont été validées.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux supports numériques et aux téléphones portables.

10. PRIX

Palmarès et pot de l'amitié après la course.

11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

12. DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le concurrent autorise automatiquement l'autorité organisatrice, la FFVoile et les sponsors de l'épreuve à utiliser et montrer, à quelque moment que ce soit, des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même pendant la période de la compétition à laquelle le concurrent participe et à utiliser sans compensation son image et son nom sur tous matériaux liés à la dite épreuve.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Possibilité d'hébergement pour la nuit du 16 au 17 juin (camping avec petit-déjeuner pour 6€/pers.)

Samedi soir : repas amical (apéritif offert, repas avec plat chaud ou froid (selon météo), fromage, dessert) pour 15€/pers.

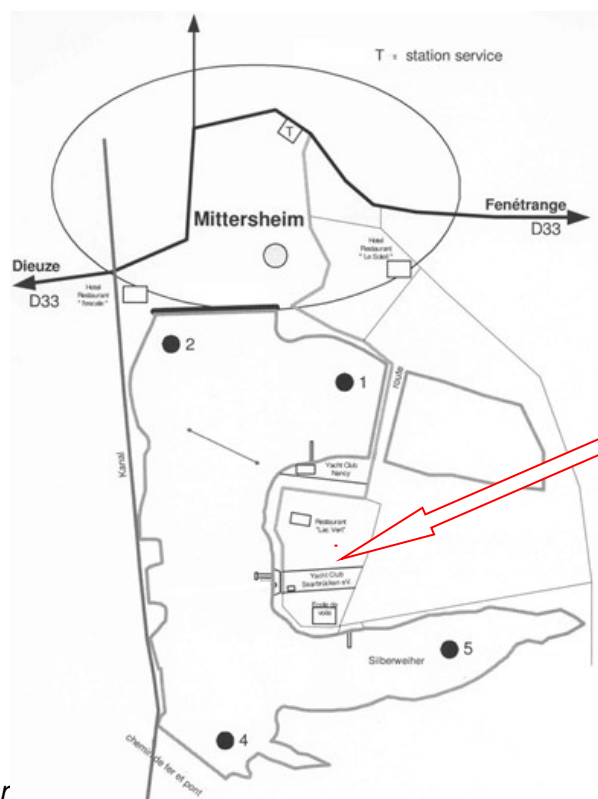
Dimanche midi : sandwich et boisson 6€/pers. ou repas tiré du sac.

Réservation auprès de l'organisation au plus tard le 12 juin (merci pour les bénévoles qui se donnent du mal).

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Henri Peccard : 06 07 87 27 53 hp54@orange.fr ou Catherine Peccard : 06 75 19 06 73 c.peccard@free.fr

ANNEXE ZONE DE COURSE



Le YCN, c'est ici !!

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88** (*National prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury_appel.asp